

DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE

2024 – 2030

Le 13 octobre dernier, les citoyens ont été appelés à désigner leurs représentants à l'Assemblée du Conseil communal de Trois-Ponts pour les prochaines années. Les habitants de notre commune ont majoritairement accordé leur confiance à la liste « Oser » (55% des suffrages).

Le 2 décembre dernier a ainsi vu l'installation d'un nouveau Collège et d'un nouveau Conseil, ainsi que l'adoption d'un nouveau « pacte de majorité ». Il convient à présent pour les élus de mettre en œuvre le projet qui a été plébiscité par les électeurs, tout en travaillant de manière constructive avec le groupe « Ensemble ».

Ce document, rédigé par le Collège communal, développe une note d'orientation politique qui établit les grands axes de travail pour la durée de la mandature. Cette déclaration de politique générale sera ensuite traduite en objectifs opérationnels au travers du Plan Stratégique Transversal (PST). Ces objectifs devront être réalistes, et tenir compte des moyens humains et financiers dont disposent notre belle Commune. Ce travail se fera en collaboration étroite avec tous les services communaux et les acteurs concernés œuvrant à Trois-Ponts.

De manière pratique, cette déclaration de politique générale est subdivisée en différents thèmes, où nous précisons les priorités globales qui seront au centre des préoccupations du collège pour garantir une commune accueillante, attractive et durable.

1. Communication et transparence

- Renforcer la communication pour diffuser les messages communaux vers les citoyens, vers d'autres autorités ou au profit des acteurs locaux en développant différents canaux et méthodes de communication ;
- Écouter de manière active l'ensemble de la population, en restant toujours disponible, en organisant des permanences à la Commune, en développant des lieux de discussion au sein des villages et en étant présent un maximum sur le terrain ;
- Améliorer la communication sur les séances du conseil communal et sur les actions développées par les différents services communaux ;
- Assurer la transparence des démarches communales, et fixer des lignes de conduite claire tant envers les citoyens que les services communaux. Les règles doivent être les mêmes pour tous ;
- Assurer une collaboration efficace entre les services communaux et les élus, basée sur un respect mutuel et sur la prise en considération des réalités du terrain.

2. Sécurité

- Faire de la sécurité des citoyens une priorité ;
- Améliorer la sécurité routière, en :
 - o prévoyant les aménagements nécessaires tant dans le centre de notre commune que dans les différents villages ;
 - o travaillant à la sécurisation des passages piétons ;
 - o poursuivant l'installation de radars préventifs et de ralentisseurs si nécessaire, après analyse avec la police ;
- Renforcer la sécurité des usagers « faibles », notamment en améliorant la situation des trottoirs dans la commune ;
- Renforcer les collaborations avec la zone de police ;
- Faciliter dans la mesure du possible les contacts entre les citoyens et la police ;

- Renforcer les collaborations avec la zone de secours.

3. Infrastructures, travaux et réseau d'eau

- Préserver et améliorer notre réseau d'eau, dont la gestion doit rester communale ;
- Améliorer l'état et l'entretien de nos voiries et chemins ;
- Développer un plan pour améliorer progressivement les trottoirs et assurer leur accès pour tous ;
- Soutenir adéquatement le service des travaux dans la réalisation des différentes missions ;
- Développer une planification à moyen et long terme des travaux prioritaires pour la Commune ;
- Poursuivre l'embellissement de notre commune, notamment en continuant à soutenir le projet « Wallonie en fleurs » ;
- Assurer une commune propre ;
- Poursuivre le travail effectué dans les différents cimetières ;
- Favoriser les synergies avec les Communes voisines.

4. Vie associative, sports et loisirs

- Soutenir nos associations dans leurs projets, en leur apportant une réglementation claire et équitable pour l'affectation des subsides ;
- Renforcer les liens entre les associations, en organisant notamment des réunions régulières avec et entre les associations pour favoriser les échanges et créer des synergies entre elles ;
- Mettre en avant les différentes organisations ainsi que leurs actions via nos canaux de communication ;
- Soutenir et faciliter le développement des activités sportives, culturelles et associatives accessibles à toutes et tous ;
- Continuer à soutenir le développement des activités de pêche.

5. Enseignement, jeunesse et petite enfance

Jeunesse :

- Soutenir la jeunesse dans leurs initiatives de rencontres sociales et culturelles ;
- Soutenir la logistique pour les associations de jeunes ou les groupes informels qui souhaitent organiser des projets ;
- Continuer à soutenir l'Accueil Temps Libre pour garantir un environnement de qualité et d'épanouissement pour chaque enfant ;
- Mettre en place un conseil consultatif des jeunes pour les impliquer dans les décisions communales, leur donner la parole et les rendre acteurs des projets locaux ;
- Communiquer sur les réseaux de la Commune pour promouvoir celle-ci auprès des jeunes, en mettant en avant ses atouts ;
- Étudier la faisabilité d'implémenter des aires de jeux dans les villages où il y a beaucoup d'enfants pour ainsi permettre des zones de rencontres.

Enseignement :

- Placer le Pouvoir organisateur dans son rôle d'employeur et de responsable autonome au sein d'un projet éducatif et pédagogique mettant en avant nos valeurs ;
- Redéfinir les rôles de tous les acteurs de la vie scolaire en spécifiant leurs missions en lien avec l'évolution de nos écoles et de notre Commune ;

- Restructurer les instances qui réunissent les acteurs de la vie scolaire dans des cadres définis et respectueux du cadre législatif ;
- Assurer une communication continue et transparente entre tous les acteurs de la vie scolaire en plaçant le Pouvoir organisateur au centre de la chaîne d'informations ;
- Redéfinir les identités de chacune de nos implantations communales dans une volonté de non-concurrence, de mise en avant de leurs forces spécifiques et de libre-choix des parents ;
- Encourager la coopération entre les implantations rurales et l'école centrale pour partager les ressources, les idées pédagogiques, et organiser des projets communs, créer des synergies et exploiter les existantes ;
- Valoriser les réussites et les projets innovants des écoles dans la communication communale pour renforcer leur image auprès des habitants et encourager les familles à les choisir ;
- Organiser des consultations régulières avec les parents d'élèves pour recueillir leurs avis, leurs préoccupations, et leurs suggestions sur l'éducation dans la commune dans le but d'adapter les politiques éducatives locales aux besoins réels des familles et ainsi renforcer leur confiance dans le système éducatif communal ;
- Organiser des journées portes ouvertes où les familles peuvent visiter toutes les écoles de la commune, rencontrer les enseignants, et découvrir les projets éducatifs ;
- Faire la promotion des écoles de la commune en détaillant les actions menées et les projets à venir ;
- Soutenir les activités et les projets inter-écoles ;
- Renforcer les liens entre les différentes écoles du territoire communal, officielles ou libres, au travers de projets communs liés à la culture, au sport, au patrimoine et au folklore, notamment ;
- Garantir un soutien de la Commune pour toutes les écoles du territoire dans les limites de ses prérogatives.

Petite Enfance :

- Renforcer l'implication de la Commune dans son statut de Pouvoir organisateur ;
- Renforcer notre crèche communale et améliorer continuellement son projet pédagogique ;
- Rester à l'affût des appels à projets subsidants ;
- Encourager le personnel dans son développement professionnel ;
- Favoriser les places d'accueil en milieu rural via la promotion des accueillant(e)s conventionné(e)s par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) et soutenir leur formation ;
- Créer un réseau local d'entraide et de soutien pour les accueillant(e)s, avec des réunions régulières pour échanger sur les bonnes pratiques et partager des ressources ;
- Faciliter le recrutement et la fidélisation des professionnel(le)s en promouvant notre qualité de vie locale et nos infrastructures ;
- Dresser un cadastre des possibilités d'accueil pour les promouvoir ;
- Lancer une campagne d'information sur les services existants dans la commune (crèche, accueillant(e)s, ONE) pour garantir leur visibilité dans les 19 villages ;
- Centraliser toutes les informations relatives à la petite enfance et en faire l'information sur notre site internet.

6. Culture et folklore

- Continuer à soutenir le Centre Culturel Stavelot/Trois-Ponts pour promouvoir la culture ;
- Mettre encore davantage en valeur les journées wallonnes de l'eau pour faire (re)découvrir les nombreuses richesses de notre commune ;

- Encourager le partage et la préservation de notre mémoire locale afin de transmettre les expériences du passé aux générations futures ;
- Protéger et promouvoir les particularités géologiques locales ;
- Promouvoir notre Folklore et nos Traditions ;
- Susciter des synergies locales pour favoriser l'émergence de spectacles et de grands événements ;
- Soutenir l'agenda culturel annuel regroupant tous les événements organisés par la Commune, les associations, le comité culturel, le centre culturel et les écoles, pour garantir leur visibilité et leur succès ;
- Soutenir les artistes locaux (danseurs, humoristes, musiciens...) en permettant des tremplins à leur développement professionnel notamment en première partie de spectacles organisés au centre culturel ou lors d'événements locaux ;
- Promouvoir un tourisme culturel avec des randonnées thématiques (eau, géologie, histoire de la Seconde Guerre mondiale) ;
- Augmenter la visibilité de notre culture, de notre patrimoine et de notre folklore au travers d'espaces numériques interactifs existants ;
- Encourager des partenariats avec les hébergements locaux pour proposer des packs culture, nature et produits locaux (synergies entre le monde culturel et le touristique) ;
- Mettre en place une commission participative pour la culture et le folklore, rassemblant des représentants du comité des fêtes, du comité culturel, des associations locales et des écoles pour coconstruire les projets ;
- Soutenir et pérenniser les associations culturelles et folkloriques ;
- Continuer à développer une offre culturelle et éducative adaptée en collaboration avec les bibliothèques, écoles, et associations locales.

7. Développement local : économie, commerce et tourisme

- Valoriser nos producteurs, agriculteurs et artisans en communiquant sur leurs activités, en diminuant l'impact des « événements pénalisants » pour leurs activités, en développant des actions de conscientisation auprès des habitants, et en soutenant l'organisation d'événements mettant en valeur leur travail ;
- Faciliter l'installation de nouveaux acteurs, en participant à leur visibilité, en repensant les primes à l'installation des indépendants et de manière globale en améliorant l'aide fournie pour les différentes démarches à effectuer ;
- Soutenir la mise en place d'un « forum des commerçants » ou le redéploiement d'une commission économique, en renforçant les liens entre les différents acteurs et les activités communes entre ceux-ci ;
- Mettre en avant notre patrimoine nature et notre environnement, en particulier nos balades pour les promeneurs, coureurs, cyclistes ou cavaliers ;
- Soutenir le syndicat d'initiative en attribuant les moyens nécessaires à son bon fonctionnement, en mettant en valeur le travail du syndicat, en favorisant les collaborations entre le monde du tourisme (Royal Syndicat d'Initiative, Maison du Tourisme) et nos commerçants/producteurs, et en améliorant les collaborations avec les différents services de la Commune ;
- Envisager le développement de nouvelles infrastructures pour accueillir les touristes, sans nuisances nouvelles pour les habitants ;
- Mettre en place des aménagements pour redynamiser le centre-ville de la commune.

8. Finances communales

- Maintenir une saine gestion des finances communales au travers d'une gestion active de la dette, de la recherche de recettes complémentaires et de l'analyse approfondie des dépenses communales ;
- Professionnaliser la recherche de subsides ;
- Stabiliser l'endettement communal, en envisageant l'évolution de la dette sur l'ensemble de la mandature ;
- Établir une plus grande priorisation des projets à l'extraordinaire ;
- Renforcer les synergies avec les Communes voisines (infrastructures, matériels et expertises à mutualiser) ;
- Développer un règlement communal clair pour les subsides, en précisant les démarches et le processus de reporting.

9. Environnement, énergie et développement durable

- Poursuivre l'amélioration de l'efficacité énergétique de nos infrastructures, en dressant un état des lieux de l'ensemble de celles-ci et en poursuivant les initiatives mises en place ;
- Soutenir des projets de sensibilisation et de protection de l'environnement, telles que BeWapp, rassembleuses et citoyennes qui visent à conscientiser la population de l'importance du respect de notre bel environnement ;
- Protéger nos biotopes riches et variés sur l'ensemble de notre territoire, en contrôlant, entre autres, les activités de remblais, de coupes de haies et la conservation d'arbres remarquables ;
- Soutenir des actions de végétalisation d'espaces au sein de notre commune ;
- Continuer la lutte contre les espèces invasives ;
- Inciter les citoyens à mettre en place des projets d'économie d'énergie ;
- Faciliter, en consultant et respectant l'ensemble des habitants de notre commune, les projets de production d'énergie verte.

10. Aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine

- Préparer l'aménagement de notre commune autour d'un schéma de développement communal solide et réfléchi ;
- Garantir de manière harmonieuse les différents rôles de la forêt (économique, écologique et de dépaysement), inciter à la diversification des essences, atteindre un équilibre entre la faune et la flore présente, favoriser la biodiversité pour protéger les ressources et faire face au changement climatique ;
- Conserver l'harmonie entre la forêt et les différents gibiers ;
- Mettre en valeur notre petit patrimoine existant, par l'entretien ou la réfection des bacs à eau, monuments commémoratifs, croix, ..., de notre territoire ;
- Garantir la pérennité de notre patrimoine immobilier ;
- Garantir à la population une quiétude de vie dans nos villages par la mise en place d'une réglementation sur la création et l'exploitation de gîtes et d'infrastructures touristiques ;
- Placer la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) au centre du processus consultatif.

11. Logement et mobilité

Mobilité :

- Valoriser la mobilité douce ;
- Travailler en collaboration avec les TEC et la SNCB afin de proposer un service cohérent et adéquat aux besoins des utilisateurs ;
- Renforcer la collaboration avec le Service Public de Wallonie (SPW) ;
- Analyser les possibilités de soutien à la mobilité électrique.

Logement :

- Poursuivre une action volontariste en matière de logement afin de soutenir le fait que chacun puisse occuper un logement de qualité ;
- Étudier les différentes formules d'habitat et développer une approche permettant des innovations dans le respect de tous les habitants de la commune ;
- Envisager les constructions en s'inspirant du guide d'aide à la conception et à la création d'habitat adapté au 3^{ème} âge ou aux PMR (personnes à mobilité réduite) ;
- Élaborer et encourager à l'avenir l'aménagement de logements d'urgence temporaire pour répondre à des situations problématiques ;
- Étudier la faisabilité d'aides au logement pour les jeunes afin de les inciter à rester ou revenir s'installer dans la commune ;
- Soutenir des initiatives afin d'inciter les jeunes à rester ou revenir s'installer dans la commune.

12. Action sociale et santé

Santé :

- Assurer une bonne collaboration avec tous les médecins et professionnels de la santé installés dans notre commune, au service de notre population ;
- Promouvoir des initiatives de prévention en matière de santé, des actions d'information et de sensibilisation à la santé ;
- Promouvoir et assurer le bon fonctionnement des défibrillateurs placés aux différents endroits dans notre commune.

Action sociale :

- Assurer des solutions pour l'accès des personnes à mobilité réduite à tous les bâtiments publics ;
- Soutenir les initiatives bénévoles et caritatives qui renforcent les liens entre la population au sein de la commune ;
- Encourager les initiatives de partage et de mise en commun de ressources matérielles ;
- Soutenir les actions du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) et renforcer les synergies avec les services communaux ;
- Soutenir, dans les limites des compétences et moyens communaux, les dispositifs permettant aux plus précarisés de retrouver le chemin de l'insertion socio-professionnelle ;
- Lutter contre toute forme d'inégalité.

13. Aînés

- Tenir à jour et diffuser la liste des services mis en place au sein de notre Centre Public d'Action Sociale (CPAS) ;
- Encourager et développer les liens sociaux dans le but de lutter contre l'isolement ;
- Lutter contre la fracture numérique, pour les aînés et l'ensemble de la population.

14. Bien-être animal

- Poursuivre les actions de stérilisation des animaux errants ;
- Mettre en place des actions de sensibilisation sur les différents canaux de la Commune et dans les écoles sur le thème du « bien-être animal » ;
- Mettre en place des actions de sensibilisation et de protection, notamment pour les pollinisateurs.

15. Agriculture

- Promouvoir les circuits courts ainsi que les ventes directes chez les producteurs ;
- Valoriser et protéger le rôle des agriculteurs au sein de notre commune ;
- Poursuivre les aides existantes pour les agriculteurs ;
- Améliorer l'entretien des chemins agricoles, et rester vigilant à l'état des chemins lors des exploitations forestières ;
- Soutenir les campagnes d'information sur une alimentation saine et de qualité.

16. Entretenir la mémoire entre générations

- Soutenir nos associations patriotiques ;
- Poursuivre le travail de valorisation de notre mémoire collective ;
- Développer la dimension pédagogique de la commémoration et éveiller au sein de la population, en particulier les jeunes, le sens des valeurs de la démocratie, de la résistance et de la solidarité.

Volet budgétaire

- Nous nous engageons à gérer la Commune en bon père de famille et en toute transparence, en prenant, entre autres, les mesures afin d'arriver à une stabilisation de la dette au terme de la mandature ;
- Nous nous engageons à respecter l'ensemble des principes et éléments fixés au point 8 de cette déclaration de politique communale concernant les finances communales ;
- Nous resterons enfin particulièrement attentifs à l'évolution des règles fixées par les pouvoirs subsidiaires (non connue à ce jour, notamment pour notre politique d'investissement) afin de maximiser les opportunités potentielles.

Adoptée par le Conseil communal du 17/02/2025

La Directrice générale f.f.,

Viviane Close.

Le Bourgmestre,

Claude Legrand.